

Arrondissement de Mont de Marsan
Canton de Haute Lande Armagnac

MAIRIE D'ESOURCE

3 place de la Mairie
40210 Escource

☎ 05 58 04 20 06

📄 05 58 04 21 19

✉ mairie@escource.fr

Séance du 14 NOVEMBRE 2023

Date de Convocation : 9 novembre 2023

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 14

En exercice : 14

Ont pris part à la délibération : 13 (dont 1 procuration)

L'an deux mil vingt-trois le quatorze du mois de novembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Marc Lauga, salle Jean Pierre Brun, sous la Présidence de Patrick SABIN, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs SABIN Patrick, Maire ; LASTERRA Pierre, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, DEBOUDACHER Patrick, BRUSTIS Anne-Laure, DIEDA Jean-Claude, DEGOS Patrice, EDALITI Nathalie, JULIEN Geneviève, LEPAN Pierre, ROMAO Manuel.

Absent(e)s et excusé(e)s :

KNITTEL Paulette, MARTI Valérie.

Procuration :

MARTI Valérie, procuration à DEBOUDACHER Patrick.

Monsieur André RABY a été élu secrétaire de séance.

Délibération 2023 – 044

Objet : Acquisition de terrain

Monsieur le Maire propose d'acquérir un terrain appartenant à l'indivision CHEDRU au prix de 7 € le mètre ².

Le terrain se situe à la Section AB comprenant les parcelles 186p, 187p, 188p d'une surface d'environ 3560 m².

Ce terrain sera constructible au nouveau PLUi et viendra se rajouter aux parcelles des terrains déjà acquis pour la conception de l'éco quartier au lieu-dit « Le Tuc ».

En contrepartie, la commune accordera une servitude de réseaux et de passage à l'indivision CHEDRU sur la bande d'accès créée entre la départementale RD 63 et le terrain acquis.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour (dont 1 procuration), 0 voix contre et 0 abstention

Décide d'acquérir la parcelle de terrain nu, cadastrée section AB n° 186P, 187P, 188P pour une surface d'environ 3560 m²,

Fixe le prix d'acquisition de la parcelle à 7 € le m²,

Précise que les frais engagés pour la réalisation de cette transaction sont à la charge de la Commune,

Dit que la dépense est prévue au budget primitif 2024 de la Commune,

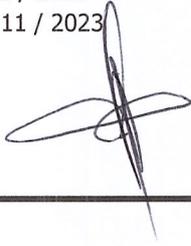
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la transaction.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire par envoi en
Préfecture le 19 / 11 / 2023
et affichage le 19 / 11 / 2023

Le Maire,

P SABIN



Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Patrick SABIN



DEPARTEMENT des LANDES
COMMUNE D'ESCOURCE

Propriété de l'Indivision CHEDRU
Projet de division - cession à la Commune d'Escource

PLAN DE MASSE

Coordonnées planimétriques en RGF 93 CC44 et Nivellement rattaché au N.G.F.

ECHELLE : 1/500

REFERENCES CADASTRALES

Section AB n°186p-187p-188p
Lieu-dit : "AU TUC"

LEGENDE :

Servitude de passage des réseaux enterrés à créer
au profit des propriétés contiguës



Référence : 22-0008.dwg

Date : 02/11/2023

Ce plan n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire,
il a été réalisé d'après les limites apparentes.



SCP Benjamin CAVALIER
Géomètre-Expert
Anciennement SCP CAVALIER VILLENAVE
36 Avenue de Bayonne

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALOR SER. GARANTIR. Tél. : 05 58 82 44 44
40200 MIMIZAN

E-mail : scp.cavalier_villanave@yahoo.fr

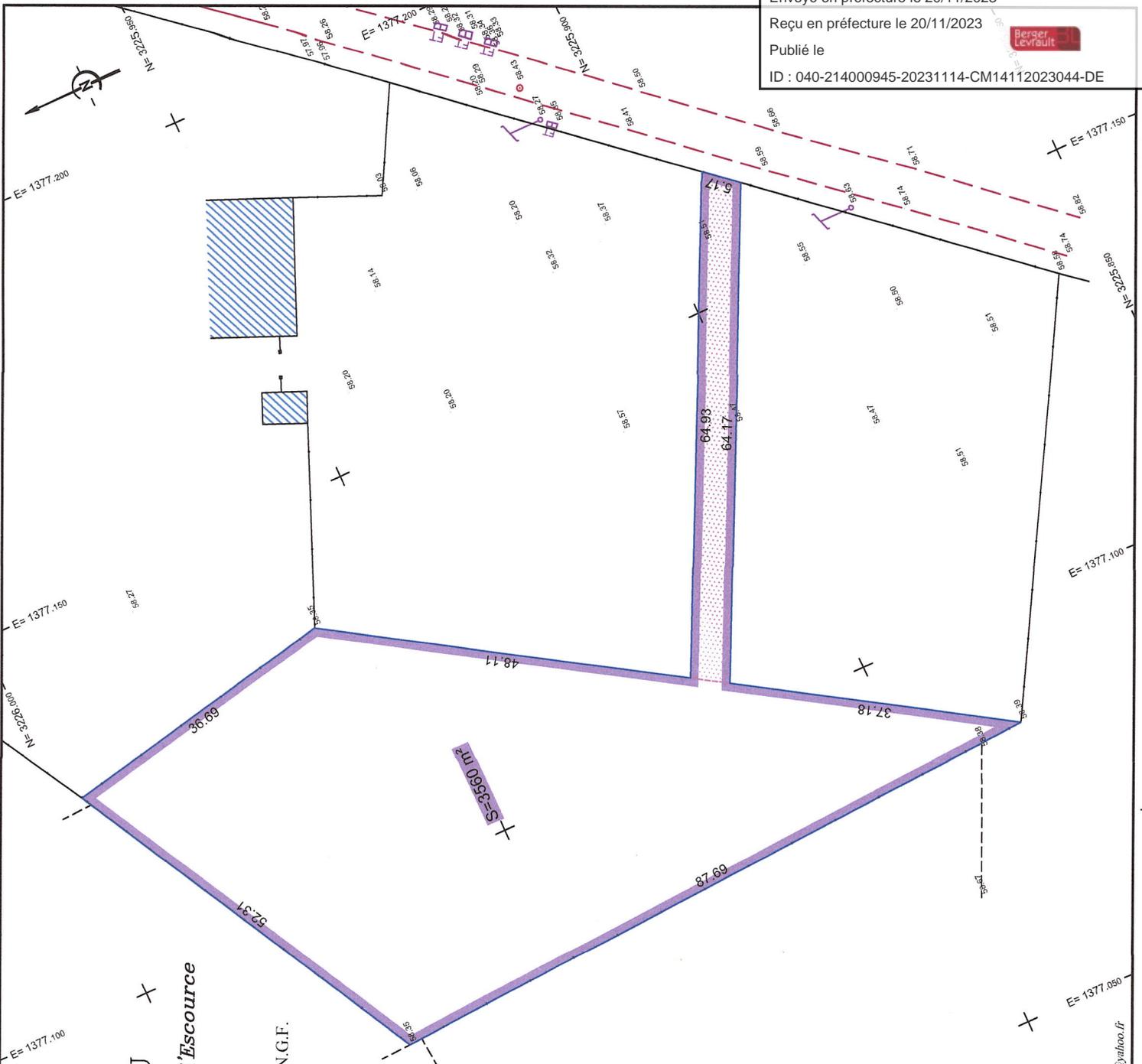
Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 040-214000945-20231114-CM14112023044-DE

Berger
Levrault



Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le



ID : 040-214000945-20231114-CM14112023044-DE

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le



ID : 040-214000945-20231114-CM14112023044-DE